

Pomme de terre

du 24 avril 2018



- Les chantiers de plantation avancent dans de bonnes conditions.
- Mildiou : pour information, le seuil de nuisibilité a théoriquement été atteint lundi sur les secteurs de Louville et Gien pour les variétés sensibles levées. En l'absence de parcelle levée, le risque mildiou reste bien entendu nul pour le moment mais il devient urgent de aérer les tas de déchets si ce n'est pas fait.

CONTEXTE : ETAT DES PLANTATIONS SUR LA REGION

A ce jour, en moyenne 70% des plantations sont réalisées en pomme de terre de consommation et en chair fermes et en fin de semaine plus de 50% des implantations en production de plants seront réalisées.

En sols sains, les plantations se font en bonnes conditions mais en sols argileux et en sols humides, la reprise des sols est compliquée, les terres restant très grasses en l'absence de couvert.

MILDIOU

Rappel : les repousses sont des réservoirs pour le mildiou. Ne pas attendre que la végétation se développe ni que les parcelles lèvent **pour les détruire le plus rapidement possible (Cf BSV n°3).**

Ces réservoirs représentant la source d'inoculum primaire pour les parcelles situées à proximité (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances supérieures à 1km).

Les repousses sur tas de déchets ou en culture doivent être détruites au plus vite pour limiter la source d'inoculum primaire pour les parcelles situées à proximité.

Sensibilité variétale au mildiou :

Comme pour tout parasite, le choix de variétés résistantes ou tolérantes est un moyen efficace de limiter les conséquences des attaques.

Cette liste (non exhaustive) donne des exemples de variétés inscrites au catalogue Français, présentant des caractéristiques de résistance d'un assez bon niveau à un bon niveau.

Si votre variété ne figure pas dans le tableau ci-dessous, rapprochez-vous de votre conseiller.

Vous pouvez aussi consulter le catalogue « variétés de pomme de terre produites en France » 2015 (Editions Arvalis, FN3PT, GNIS), vous rendre sur le site internet ARVALIS-infos pour consulter les fiches variétés ou vous pouvez aussi contacter votre fournisseur de plants.

Pour les utilisateurs de variétés non inscrites ou n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en France, il est préférable de se tourner vers le représentant de la variété pour obtenir la fiche descriptive officielle provenant du pays dans lequel la variété est inscrite.

Variété	Catégorie	Note CTPS Mildiou du Feuillage (échelle 1 à 9)	Variété	Catégorie	Note CTPS Mildiou du Feuillage (échelle 1 à 9)
Spartaan	C	7	Passion	C	8
Allians	Cf	7	Soleia	C	6
Cephora	C	8	Tentation	C	8
Coquine	C	8	Voyager	C	7
Kelly	C	8	Zen	C	7
Maiwen	C	7	Magnum	C	6
Alowa	C	6	Maria Sarah	C	6
Cicero	C	6	Selena	C	6
Juliette	Cf	6			

C= Consommation / Cf= chair ferme

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Utilisation du modèle Mileos® (www.mileos.fr)

Le BSV pomme de terre de la région Centre mobilise le modèle Mileos® qui se base sur le cycle épidémique de *Phytophthora infestans*.

Le modèle Mileos® fournit plusieurs informations permettant d'évaluer le risque mildiou :

- La réserve de spore :

Cet indice permet d'anticiper le risque de contamination et s'exprime sur une échelle de 0 à 11. Il correspond à la capacité des spores à contaminer si les conditions sont favorables. C'est en quelque sorte la « **quantité de spores qui pourrait contaminer si les conditions climatiques devenaient favorables à une contamination** ».

Lorsque la réserve de spores est nulle, des conditions climatiques favorables ne permettront pas une production significative de spores. Il n'y a donc pas de risque mildiou lorsque l'environnement de la parcelle est sain.

Lorsque cette réserve est faible ou moyenne, le raisonnement doit être modulé en fonction de l'environnement de la parcelle, des conditions climatiques et de la sensibilité variétale.

Lorsque cette réserve est forte, le risque mildiou est présent dans tous les cas de figure.

L'analyse de cette réserve de spore tient également compte de la sensibilité variétale:

- si la réserve de spore atteint 2, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles ;
- si la réserve de spore atteint 3, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles et intermédiaires;
- si la réserve de spore atteint 4, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles, intermédiaires et résistantes.

Cette réserve de spore donne donc le « niveau de risque » indiqué dans ce BSV (colonne 3 du tableau ci-dessous). Il correspond à la réserve de spores potentielle. C'est-à-dire la quantité de spores théoriquement présentes dans l'environnement qui pourront être contaminants si les conditions climatiques sont favorables.

Ce risque potentiel deviendra donc réel si les conditions climatiques sont favorables à la contamination.

- Les poids de contamination :

Ils représentent **l'intensité du phénomène de contamination**. Il va donc dépendre de la réserve de spores et des conditions météorologiques (index de contamination). **C'est sur cet index qu'est basée la préconisation de traitement en fonction des différents seuils variétaux.**

Situation au 24 avril 2018

Département	Stations météo	Niveau de risque au 24/04	Pluie (en mm) depuis 7 jours
Eure-et-Loir (28)	Allaines (6h)	nul	0.2
	Guillonville (6h)	faible	0.4
	Louville (6h)	faible	0.2
	Pré-Saint-Evrault (6h)	faible	0.2
	Viabon (6h)	nul	0.2
	Chartres (8h)	faible	5.5
	La Chapelle Vicomtesse (5h)	nul	0
Loir-et-Cher (41)	Ouzouer le Marché (NDh)	ND	ND
	St Léonard en Beauce (5h)	nul	0.2
	Amilly (5h)	faible	1
Loiret (45)	Boisseaux (4h)	nul	2
	Férolles (4h)	nul	0
	Gien (4h)	faible	0.5
	Outarville (NDh)	ND	ND
	Pithiviers (NDh)	ND	ND
Essonne (91)	Boigneville (6h)	nul	0

Analyse du risque et prévisions

Remarque préalable : le tableau ci-dessus ne donne qu'une information à la date indiquée et pour l'heure à laquelle les données sont disponibles.

Prévisions météo pour les 8 jours à venir : le retour des pluies est annoncé en fin de semaine et surtout pour le début de la semaine prochaine. Les températures seront de saison avec 8 – 10°C le matin et 15 - 19°C l'après-midi.

Ce temps plus humide va favoriser le développement des cycles du mildiou.

En l'absence de parcelle levée, le risque mildiou reste pour le moment nul.

Rappel, pour que le seuil de nuisibilité du mildiou soit atteint, il faut qu'il existe un potentiel de sporulation (« quantité de maladie qui pourrait apparaître ») et que les conditions climatiques soient favorables à son expression.

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » en cliquant sur ce lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018